

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION  
POPULAIRE ET DU SPORT**

Le ministre de l'Éducation nationale, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-35 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 21 septembre 2018 portant création de la mention Sports équestres du DEJEPS, spécialité Perfectionnement sportif ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 19 janvier 2026 ;

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup>. - Le Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité Perfectionnement sportif, mention Sports équestres est attribué aux personnes dont les noms suivent :

<b>N° du diplôme</b>	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
DEARA260009	Monsieur	BLIGNY	Valentin
DEARA260010	Madame	BROS	Irène
DEARA260011	Madame	CHARRET	Marie-Marie
DEARA260012	Madame	CLERGEOT	Margaux
DEARA260013	Madame	DEDIOS GARCIA	Justine
DEARA260014	Madame	EDEL	Coline
DEARA260015	Madame	FARABET	Chloé
DEARA260016	Madame	FRÈRE	Frédérique
DEARA260017	Madame	MOULIN	Kimberley

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DEARA260018	Madame	ROCHEROLLES	Maryline
DEARA260019	Monsieur	SALVADOR	Léo

---

Article 2. - La rectrice de région académique Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LYON, le 22/01/2026

Pour la Rectrice de région académique,  
et par délégation,  
le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports



Bruno FEUTRIER